

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 54

Artikel: L'horizon 80 de René Dumont : à propos de quelques slogans antinatalistes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'horizon 80 de René Dumont

A propos de quelques slogans antinatalistes

René Dumont (l'auteur de « L'Afrique est mal partie ») croit aux vertus du franc-parler. On le lui reproche souvent : Pourquoi dénoncer publiquement les erreurs de gestion des Cubains ? C'est faire le jeu de leurs ennemis. Il répond : l'URSS est assez forte pour porter Cuba à bout de bras; aussi les castristes ont pu s'offrir le luxe de quelques expériences agricoles désastreuses. Mais quand le gigantesque Brésil fera sa révolution, qui lui viendra en aide ? Il faut donc dire la vérité sur Cuba pour préparer, demain, la révolution brésilienne.

Ce René Dumont-là conférençait en Suisse romande (Lausanne, Fribourg). C'était l'occasion de découvrir le visage de son nom. Agronome, Dumont ne force pas sur le genre paysan, sauf qu'il entre en salle bucoliquement une fleur à la bouche. Une belle tignasse blanche lui fait une tête de penseur à la Russel ou à la Schweizer (c'est selon vos convictions). Il affiche son non-conformisme par un gilet fantaisie à gros carreaux, qui ne passe pas inaperçu quand il tombe la veste sur le podium. Son style de conférencier : sérieux, érudit, anecdotique, humoristique, emporte-pièce est à l'avenant de la chevelure chenue et du gilet romantique.

Horizon 80

Dumont a, lui aussi, son horizon 80. Famine mondiale en 1980 ! A cette date, nous serons un milliard en surcroît sur la planète, dont 800 millions d'affamés supplémentaires. Dumont ne prétend pas prophétiser et faire des pronostics; il parle en homme de science. Il suffit, dit-il, de calculer la courbe de l'augmentation démographique et la courbe de la productivité agricole. Les chiffres annoncent : famine en 1980. C'est pourquoi officiellement la FAO patronne sa campagne alarmiste. Dans l'abstrait les remèdes sont aussi simples que le diagnostic. Si les plantes croissent moins vite que les hommes, il faut faire en sorte que le rapport se renverse : les plantes croîtront plus vite que les hommes.

A partir de cette proposition simple, un programme infini est à développer : recherche scientifique pour

pourvoir créer des aliments artificiels dérivés du pétrole (dans vingt ans) ou en contrôlant la photosynthèse (dans le futur); investissements gigantesques dans l'agriculture du Tiers-Monde; nouvelle répartition du commerce mondial, etc... En regard, le contrôle des naissances semble une proposition plus simple et moins coûteuse. On peut aisément expliquer pourquoi. Le déséquilibre démographique du monde tient au fait que le progrès médical et hygiénique est infiniment plus simple à assurer que le progrès alimentaire. Combien Ciba aura-t-elle dépensé pour mettre au point le remède de la bilharziose ? Quelques dizaines de millions, au plus. Mais pour nourrir les millions d'hommes ainsi sauvés ce sont des milliards qui devraient être investis. Or le contrôle des naissances exige des investissements pharmaceutiques et non des investissements agronomiques. Pilules et stérilets sont au point. Ils coûtent peu; les dragées sont moins chères que les charrues.

Imposons les familles nombreuses !

La solution la plus simple n'est pas toujours la plus facile. La pilule paraît peut-être naturelle aux peuples qui se lavent les dents tous les soirs, mais aux autres... Il est significatif, en tout cas, de voir la Chine recourir à des moyens combien plus pénibles à nos yeux, elle qui impose la chasteté à sa jeunesse et recule l'âge légal du mariage à vingt-huit ans pour les hommes et vingt-quatre ans pour les femmes; elle nous apprend à son tour qu'il n'y a pas de nature immuable de l'homme puisque même l'instinct essentiel, la libido, peut être remis en cause, ce que nous enseignait déjà l'ascétisme hindou ou la morale chrétienne; de même que l'Islam s'est révélé capable d'imposer à des peuples entiers le refus de l'alcool ou des jeux de hasard.

Et certains pays trouveront, c'est possible, dans la discipline sociale, dans la réinvention des rapports humains, après de douloureuses catastrophes peut-être, une solution à leur déséquilibre démographique avec un instinct plus sûr, croyons-nous, que ne le pensent ceux qui ne misent que sur les solutions

occidentales, telle l'exportation des bidets. René Dumont, lui, ne craint pas de multiplier, sans beaucoup de précautions, les slogans antinatalistes. Supprimons les allocations familiales, s'écrie-t-il. Imposons les familles trop nombreuses. Il est à craindre que de telles formules ne soient dans nos pays occidentaux détournées dans un sens égoïste et créent de nombreux malentendus. Que signifieraient-elles, appliquées à la Suisse ?

En Suisse

Avec une densité d'habitants de 131 au km² (recensement de 1960; aujourd'hui, environ 145 h. au km²) la Suisse peut paraître surpeuplée (en comparaison : 61 h. au km² en 1860). Et encore, ce n'est là qu'une moyenne; qu'on en juge par les variations de la Suisse romande. Valais : 34; Fribourg : 95; Vaud 134; Neuchâtel : 185; Genève : 919.

Les pays que nous imaginons grouillants de surpopulation ne dépassent guère ces normes. Inde : 138; Chine continentale : 72; République arabe unie : 27, etc...

Malgré cette forte densité, nous sommes capables encore d'absorber une augmentation importante de notre population. Sans encombrer le territoire, nous pourrions installer quatre millions d'habitants supplémentaires en n'occupant que le dixième du Plateau suisse. La place ne manque pas, ni le travail. Mais allons-nous croître encore ? La natalité en Suisse se situe dans la moyenne des pays de haut niveau de vie. Les comparaisons internationales ne manquent pas d'intérêt.

En 1964, la natalité dans notre pays fut pour mille habitants de 19,2, c'est-à-dire supérieure à celle de la France 18,1. Intéressant de le remarquer. Quand on pense à toute la littérature vulgaire (mais oui, même Christiane Rochefort) qui prétendait prouver l'effet « lapiniste » des allocations familiales françaises. **Loin d'être cause d'une surnatalité, des allocations familiales représentent simplement une meilleure redistribution du revenu national.** Remarquons aussi que cette natalité est supérieure à celle du

De quoi vivent les partis ?

Jean Meynaud aimait faire travailler ses étudiants sur le terrain. En 1963, sous sa direction, ils arpentaient la politique vaudoise. Ou plus exactement, ils devaient répondre à cette question : comment fonctionnent les partis politiques ? Il n'y avait sur ce sujet, dans le canton de Vaud et même en Suisse, aucune littérature sociologique. Les chercheurs avaient donc pour mission non seulement de compiler les documents, mais aussi d'enquêter. Leur directeur leur facilita d'ailleurs la tâche. Comme il l'écrivit dans sa préface : « J'ai organisé à mon domicile plusieurs séries d'entretiens ». Or l'hospitalité de Jean Meynaud était généreuse; sa cave de qualité, comme sa bibliothèque. Nul doute qu'il sut créer les conditions favorables à des moments de vérité sociologique. D'où aussi le ton de reportage de plusieurs pages de ce livre.

Ce travail qui rassemble des renseignements inédits n'a été publié que grâce à la générosité du directeur des travaux¹. Sollicité, le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique a refusé une subvention. Curieux, quand on sait les libéralités dont bénéficient d'autres instituts de sciences humaines. Nous commenterons aujourd'hui un chapitre original et dont on peut tirer des leçons qui dépassent les frontières cantonales : les modes de financement des partis.

Les recettes et les militants

Comme toute société amicale, les partis exigent de leurs membres une cotisation. Mais ce n'est là qu'une faible partie de leurs ressources : parce que les cotisations sont basses et parce que les adhérents ne sont guère nombreux. Le parti radical « déclare »

dix mille membres. Mais le 75 % seulement paient régulièrement une cotisation (c'est-à-dire souscrivent avec prudence une carte de membre passif); aussi sur le nombre le 10 % au plus sont considérés comme des militants. Le parti socialiste annonce 2100 adhérents et cotisants; mais une toute petite moitié seulement milite. Les renseignements donnés par les autres partis sont plus flous. L'on peut toutefois estimer à quatre mille environ les militants vaudois, c'est-à-dire ceux qui participent activement à la vie politique dans le cadre des partis. Pour un canton de 482 000 habitants, c'est faible; une minorité, quelques hommes, assurent le fonctionnement de la démocratie.

Deuxième constatation, ce sont les partis de gauche qui imposent à leurs membres l'effort financier le plus grand; au parti radical, la cotisation est toujours inférieure à 10 francs; au P.O.P., le cotisant verse, en principe, l'équivalent d'une heure de salaire par mois. De même les mandataires de gauche sont plus rigoureusement taxés. Exemple : les députés populistes au Grand Conseil ne touchent pas leurs jetons de présence; ils sont directement versés par la Chancellerie à la caisse de leur parti; même procédure, à Lausanne, pour les conseillers communaux socialistes. Les conseillers d'Etat socialistes sont imposés de 3000 francs par an; même les juges sont touchés; etc.

Originalité : le bouquet du PAI.

Le parti agrarien s'est fait depuis 1956 marchand de vin. En 1962, il a écoulé 40 000 bouteilles; il prélève 80 ct de bénéfice par bouteille, soit 30 000 francs pour alimenter ses finances. Devant le succès de l'opération, le parti a créé une coopérative. Le ren-

dement est dans tous les cas supérieur aux traditionnelles kermesses et tombolas qu'organisent populistes et chrétiens-sociaux et qui rapportent de 4000 à 1000 francs. Ajoutons que les partis radical et libéral reconnaissent recevoir de larges contributions de représentants du monde commercial et industriel. Sur ce point, ils n'ont donné aucun chiffre. Même pas un ordre de grandeur.

Les budgets

Les auteurs de l'enquête estiment que les six partis vaudois disposent, à eux tous, annuellement de 360 000 francs. Mais leurs charges sont inégales. En effet les partis radical, libéral, popiste assurent le fonctionnement d'un secrétariat permanent dont les dépenses sont assez importantes (20 000 francs ou plus); les partis socialistes, PAI, chrétien-social n'en ont pas les moyens. Leurs frais de secrétariat n'excèdent pas 3000 francs.

Toutes les autres dépenses financent la propagande électorale. Le coût d'une campagne (élections cantonales ou fédérales) varie de 20 000 à 60 000 francs. Certains partis, on peut le supposer, doivent même aller au-delà.

En évaluant l'ensemble des dépenses (votations, élections communales en général à la charge des sections locales), les auteurs de l'enquête estiment que le fonctionnement des partis exige, c'est largement compté, un demi-million. Mettez, disent-ils, en regard les dépenses consacrées dans le canton de Vaud à la publicité commerciale; elles doivent atteindre quelque 40 millions (nous dirions plus volontiers 50 millions). La réclame coûte cent fois

Les constitutions cantonales

Japon (17,7), mais très nettement inférieure à celle des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, des Pays-Bas qui dépassent 20. (cf. Annuaire statistique de la Suisse, tableau des comparaisons internationales). La natalité se maintiendra en Suisse ces prochaines années à un haut niveau en raison des naissances nombreuses des enfants étrangers et parce que nous connaissons un excès de population adulte entre 20 et 40 ans due à l'immigration des travailleurs. Est-ce à dire qu'il y a excès et que nous devons nous aussi prendre conscience de notre responsabilité dans la surcharge de la planète ? Non, pour plusieurs raisons.

Viellissement

Premièrement, la natalité est en Suisse romande inégalement répartie. Si Valais (22,4) et Fribourg (21,3) se situent au-dessus de la moyenne, Neuchâtel (17) Genève (16,3) et Vaud (15,3) figurent en bas de liste. Que l'on excepte le cas particulier de Bâle, où une grande partie de la jeune population résidente est domiciliée sur Bâle-Campagne, si bien que Bâle-Ville a une faible natalité, ces trois cantons romands sont de tous les cantons suisses ceux qui comptent le moins de naissances. Ils ne créent pas le surnombre. Au contraire, ils ne trouvent pas en eux-mêmes les ressources démographiques nécessaires à leur développement.

Deuxièmement, la population suisse, grâce au progrès médical, vieillit. Qu'on en juge par ces deux références :

Pour mille habitants :

	1920	1960
Moins de 20 ans	380	314
Plus de 60 ans	92	151

En 1920 les personnes de plus de soixante ans représentaient le quart des moins de vingt; aujourd'hui, elles sont la moitié des mineurs.

Tout abaissement de la natalité ne ferait qu'accélérer

plus cher que la vie démocratique. Un tel déséquilibre ne peut être que préjudiciable aux institutions.

Encore des parents pauvres

De toute évidence, les partis ne disposent plus aujourd'hui des moyens qui leur permettraient d'accomplir utilement leur tâche. Et encore, ces ressources limitées ils doivent les gaspiller en tracts, en imprimés, qui n'atteignent que très mal les citoyens, que les offices de distribution répandent, pour éviter des tournées supplémentaires, le même jour de la dernière semaine qui précédera la votation.

Le subventionnement des partis, sous une forme directe, nous semble peu souhaitable. Il choquerait l'opinion publique. A tort, certes. Mais les partis traditionnellement au pouvoir ont donné l'image d'organisations sachant récompenser leurs militants, distribuer les charges honorifiques et les prébendes nourricières et exiger en échange quelques sacrifices légers de temps et d'argent, qui devaient être en fin de compte de « bons placements ». Aussi le financement des partis (sur quelle base se ferait-il d'ailleurs ? les adhérents, les électeurs inscrits ?) apparaîtrait vu de l'extérieur comme une subvention de l'Etat aux hommes du système, même si les partis d'opposition devaient aussi en bénéficier.

Le subventionnement indirect nous semble donc plus judicieux. Parmi les mesures simples qui peuvent être envisagées, retenons :

— l'impression par l'Etat des listes électorales; devant être tirées à des centaines de milliers d'exemplaires, elles représentent une lourde charge pour les partis;

le vieillissement du pays.

Troisièmement, pour aider les pays du Tiers Monde, il sera nécessaire qu'une main-d'œuvre qualifiée puisse, sur place, les assister. Des instituteurs, des techniciens, des agronomes devront être mis à leur disposition; comment accomplirons-nous cette tâche si nous ne disposons pas d'une réserve suffisante de population jeune ? Et même sans cet argument. Dans tout pays où les investissements accumulés pendant des décennies permettent d'atteindre un degré de productivité extrêmement élevé, une force créatrice nouvelle représente un enrichissement social infiniment supérieur à la consommation alimentaire de cette bouche supplémentaire.

Pour ces trois raisons, régionale, nationale, économique, des slogans antinatalistes, valables à l'échelle planétaire, se révèlent absurdes, appliqués à notre situation.

Mais il est à craindre pourtant que divers milieux s'en emparent. Nous ne pensons pas aux milieux médicaux. Il va de soi que toute campagne d'information capable d'éviter des drames personnels et d'apporter à tous une plus grande liberté physique ne peut qu'être encouragée. En revanche la pression économique deviendra toujours plus forte.

Dans notre civilisation de confort, il deviendra impossible au prix actuel des logements neufs qu'un salarié puisse disposer de l'espace nécessaire pour élever une famille de trois ou quatre enfants sans s'imposer des privations particulièrement dures. Alors, quand cette injustice sera trop criante, on entendra fleurir les conseils : limitez, réglez, régulez, « planinez » ! Ainsi les mêmes formules auront un sens diamétralement différent ici et au Vénézuéla.

Là-bas, elles tendent à la création d'une société plus juste et plus équilibrée, plus heureuse.

Ici, elles ne seraient que l'expression d'une société qui par goût du confort refuse de payer le coût élevé du renouvellement de la population.

Générosité au-delà de l'Océan, égoïsme en deçà. Mais que l'on marque les frontières !

— la distribution à tous les électeurs du matériel de vote. Il comprendrait les listes électorales et pourrait être accompagné d'un cahier d'information où chaque parti exprimerait son point de vue.

Ces deux mesures, à elles seules, en permettant aux partis d'économiser les frais de listes, d'un tract et d'une distribution, représenteraient l'équivalent d'une subvention annuelle de 10 000 francs, soit le coût d'un secrétaire à mi-temps.

Les sources d'information; les moyens d'information

Enfin, l'accès aux sources d'information est tout aussi vital que la diffusion de l'information. Nous avons déjà émis le vœu que les offices de statistiques cantonaux comportent un service qui serait à la disposition des partis et des associations qui contribuent à l'animation de la vie publique pour rechercher et fournir la documentation dont ils ont besoin. La démocratie est à renouveler à chaque génération; les mesures modestes que nous préconisons y contribueraient certainement. Bien évidemment, tout appui financier aux partis, même indirect, devrait avoir pour corollaire l'exigence qu'ils publient leurs comptes.

Il faut à la fois vouloir que les partis aient les moyens de jouer leur rôle de formateurs de l'opinion et exiger que leur comptabilité soit transparente; la démocratie y gagnera deux fois.

¹ Les Partis politiques vaudois. Jean Meynaud avec le concours du Groupe d'études politiques vaudoises. Montreuil 1966.

Nous avons commenté, il y a quelques numéros, les problèmes constitutionnels posés par les élections des autorités vaudoises. Constatant que l'élection du Conseil d'Etat au système majoritaire à deux tours engageait les partis à tenir compte des indications données par le premier scrutin et à rechercher ainsi une élection tacite pour le second tour, ce qui, inévitablement, donne au peuple l'impression que les comités cherchent des « arrangements », nous citions comme exemple le système genevois où l'élection a lieu à la majorité qualifiée; en principe, un seul tour suffit donc.

Un lecteur genevois, docteur en sciences politiques, nous écrit à ce sujet.

« Vous croyez en effet que l'on peut éviter le malaise et les combinaisons par l'élection successive du législatif et de l'exécutif et vous suggérez d'étudier la possibilité d'adopter le système genevois dans le canton de Vaud. Or, précisément, le système genevois n'est pas concluant du tout et lors de dernières élections on entendait ici et là la proposition de copier le système vaudois des élections simultanées. »

Il nous en donne les raisons. Les scrutins genevois sont, eux aussi, à deux tours. Très naturellement les partis sont portés à doser à la proportionnelle le Conseil d'Etat et à préparer ainsi une élection tacite. Sans l'intervention du parti libéral et du parti du travail, le peuple genevois n'aurait pas été appelé à choisir.

« L'exemple de Genève prouve que le système « en deux temps » ouvre grandement la porte à des combinaisons. En effet, une fois les résultats des élections législatives connus, il apparaissait que les tendances profondes de la vie politique genevoise (et suisse) sont plus fortes que la lettre du texte, qu'elles influencent les dirigeants des partis qui corrigent spontanément et d'avance les implications brutales de l'arithmétique majoritaire. Ainsi, sans le parti libéral (il faut bien le dire) on allait vers une élection majoritaire sans lutte, ce qui signifie que les comités, entre eux, et désireux que soit formé un gouvernement reflétant exactement la composition du Grand Conseil, s'entendaient pour accorder au peuple le simple rôle de ratifier pour la forme un arrangement conclu par des organismes qui ne sont même pas prévus par la Constitution. En d'autres termes, l'élection « en deux temps » favorise le déplacement du centre de décision. (Notons ici que le peuple, qui grâce aux partis libéral et du travail a finalement quand même eu le choix, a rétabli la proportionnelle pour l'exécutif. Mais là n'est pas la question). » A.K.

Les remarques de notre correspondant sont pertinentes. Elles nous amènent à penser qu'il serait vain de prétendre clarifier la vie politique par de simples révisions du système électoral, comme s'il y en avait un, idéal et parfait. C'est le problème d'ensemble des institutions qui doit être abordé.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire, pour répondre à des suggestions de nos lecteurs, que la révision de la Constitution fédérale nous semblait moins importante que l'adoption d'un programme d'action, à moyen terme.

En revanche, en ce qui concerne les Cantons, nous souhaiterions que leurs Constitutions soient revues. D'abord cette action est à notre portée, peut-être. Dans le cadre cantonal, plusieurs problèmes pourraient être traités simultanément (sans conjuguer les oppositions, comme ce serait le cas sur le plan suisse). Nous renvoyons nos lecteurs aux suggestions que, dans ce numéro, nous formulons au sujet du financement des partis. Et aussi à celles que nous avons développées concernant le congé-éducation, l'indépendance des services statistiques, l'information, etc.

D'autres que nous songent à lier la gerbe. Le but des efforts conjugués devrait être la réanimation des démocraties cantonales.